Enjeux de la formation

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes. Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation de la voiture est incontournable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler est une obligation pour chacun, rouler en sécurité est une obligation pour tous.

Une formation de qualité est donc nécessaire afin de pouvoir trouver le plus sereinement possible sa place sur la route, et dans les circulations. La démarche de vouloir devenir autonome est inhérente, et s'approprier l'apprentissage également.

Compétence, autonomie et responsabilité sont les maîtres-mots de cette formation !

L'épreuve théorique générale (le code)

Pour passer l'épreuve du code, il faut avoir au moins 17 ans si vous suivez une formation traditionnelle, ou 15 ans si vous suivez l'Apprentissage Anticipé de la Conduite (AAC).

Pour réussir cette épreuve, il faut obtenir au moins 35 bonnes réponses sur 40 questions (5 erreurs maximum). Une réponse est considérée comme juste si toutes les propositions exactes ont été validées.

Parmi les 40 questions auxquelles vous devrez répondre, certaines sont en vidéo.

Le jour de l'examen, que vous pourrez choisir, il vous sera demandé votre convocation ainsi que votre pièce d'identité.

L'examen réussi, votre code sera valable 5 ans et/ou pour 5 présentations à l'examen pratique.

L'examen pratique (le permis)

Pour se présenter à l'épreuve pratique, il faut avoir au moins 18 ans (17 ans et demi si vous avez suivi une formation en AAC) et avoir réussi l'examen théorique.

Elle a pour but de vérifier si vous êtes capables de conduire seul sans mettre en danger votre sécurité et celle des autres. Elle est évaluée par un inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière. Il vous précisera après votre installation ce que vous allez devoir faire :

- Réaliser un parcours en agglomération et hors agglomération ;
- Suivre un itinéraire de manière autonome (à l'aide des panneaux) pendant quelques minutes ;
- Réaliser un arrêt de précision, et une manœuvre comportant au moins une marche arrière ;
- Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière, et répondre à une question relative aux premiers secours ;
- Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations s'appliquant aux jeunes conducteurs ;
- Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant ;
- Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, notamment les plus vulnérables.

Cette évaluation, qui sera réalisée à bord du véhicule de l'auto-école (que vous connaissez, donc !), consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité.

A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit sur sa tablette le bilan de compétences à l'aide de la grille d'évaluation.

Le résultat, appelé Certificat d'Examen du Permis de Conduire (CEPC), est disponible sur internet environ 48h après l'examen.

En cas de réussite, le CEPC est valable 4 mois, temps pendant lequel vous devrez demander la fabrication du Titre permis de conduire (la carte !)

Vous serez en période probatoire avec 6 points sur votre permis de conduire.